

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Février à mai 2020

Contractants : Paysans

SCEA BEAUMONTS NATURE

45420 BONNY SUR LOIRE

Tél : 02 38 31 63 88 / 06 83 33 90 86

Mail : vergers.beaumonts@wanadoo.fr

CONSOMMACTEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Coordinateur :

Contenu du contrat

				FÉVRIER		MARS		AVRIL			MAI	
				VACANCES SCOLAIRES				VACANCES SCOLAIRES				
indiquer le nombre de sachets				6	20	5	19	2	16	30	14	28
POMMES*	mélangées en fonction de la disponibilité	sachet de 2 kg	3,90 €									
		sachet de 10 kg	19,50 €									
Total par livraison												
Total par mois												

* POMMES => Gala, Golden, Canada Grise, Chanteclerc, Jubilé, Elstar, Idared, Red, Akane

Termes du contrat : la livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17h45 à 19h15,

à la Maison Familiale Rurale 3 avenue des Montoires à GIEN.

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

soit en 1 fois : _____ € en espèces ou chèque à l'ordre de **HO ! PRODUCTEURS**

soit par mois : soit _____ chèques de _____, _____, _____, _____, _____ € à l'ordre de **HO ! PRODUCTEURS**

Date : _____

Signatures : et mention "lu et approuvé"

Paysan

Consommateur